

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Gie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Janvier 1880.

Chronique générale.

Séna. — Les membres de la droite sont décidés à ne pas renommer à la vice-présidence le général Ladmirault, à cause de l'incroyable faiblesse dont il a fait preuve dans la session de novembre : c'est pour M. Audren de Kerdel que l'on votera en remplacement de M. de Ladmirault.

Le bruit court que la droite tentera de faire passer M. Krantz, en remplacement de M. Calmon.

La séance, présidée par M. Gauthier de Rumilly, est employée tout entière au renouvellement du bureau.

M. Martel est réélu président par 468 voix sur 470 votants. MM. Jules Simon et Tolain ont obtenu chacun une voix.

MM. Rampon, Pelletan, Calmon, sont renommés vice-présidents. Le général Ladmirault n'a obtenu que 41 voix.

Il y a lieu à un second tour de scrutin pour le 4^e vice-président, les voix s'étant partagées entre MM. Krantz et de Kerdel.

Chambre des députés. — La session a été heureusement ouverte par un scrutin qui qui a dû troubler les rêves des nouveaux ministres.

M. Gambetta a été nommé président de la Chambre par 259 voix. Les suffrages exprimés n'ont été qu'au nombre de 268. Or, nous possédons 533 députés, dont la moitié plus un est représentée par le chiffre 267; deux voix de moins et le vote était nul. Le président est donc l'élu d'un parti qui ne peut pas même parler au nom de la moitié de la Chambre! M. Gambetta défait et refait les ministères; mais il n'a pas su rapiécer la veste d'arlequin qui couvrait jadis les épaules de la majorité. En contemplant M. Waddington qu'il a renversé d'un seul re-

vers de main, en saluant M. de Freycinet que son souffle a porté sur les hauteurs, il pouvait se croire un Warwick, et voici que la fortune capricieuse des scrutins le met au rang d'un simple ministre du centre gauche.

Le chef des 363 n'est plus que le favori de 259 députés; le maître de la majorité de la Chambre est devenu le président d'une minorité parlementaire.

La confiance de 221 députés a mis en déroute le ministère de M. Waddington, les 259 fidèles de M. Gambetta conduiront-ils le deuil du ministère de M. de Freycinet?

On nous dit que le scrutin ne renferme pas une déclaration de guerre, qu'il n'est qu'un avertissement. Nous ne cherchons pas à grossir l'événement; mais le cabinet peut se tenir pour averti, et, en vérité, l'avertissement, pour un début, nous paraît assez rude.

M. le président a fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination des vice-présidents.

Nombre des votants, 294. — Majorité absolue, 148.

Ont obtenu : MM. Brisson, 232 voix; Senard, 166; Bethmont, 156; de Durfort de Civrac, 125.

En conséquence, MM. Brisson, Senard et Bethmont sont proclamés vice-présidents.

Il sera procédé à un second tour de scrutin pour la nomination du quatrième vice-président.

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL.

Nous avons dit hier que ce mouvement ne comprend pas moins de 160 mutations.

Parmi les préfets, six sont appelés à d'autres fonctions; ce sont MM. Poulin, préfet de la Manche; Béchiade, préfet de Maine-et-Loire; Duhénioux, préfet de la Marne; Parisot, préfet de l'Ariège; Fontaine, préfet d'Eure-et-Loir, et Brun, préfet de la Charente.

Quatre secrétaires généraux sont mis en disponibilité; ce sont MM. Naudier, secré-

taire général de Vaucluse; Poujol, secrétaire général du Cantal; Lemaire, secrétaire général de la Haute-Saône, et de la Forêt, secrétaire général de la Meuse.

M. Roustan, secrétaire général des Basses-Alpes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, et M. Genest, secrétaire général de Meurthe-et-Moselle, est appelé à d'autres fonctions.

Les mutations dans les sous-préfectures ne sont pas moins nombreuses. Nous comptons 45 déplacements, 8 mises en disponibilité, 1 démission, 1 révocation et 6 appels à d'autres fonctions.

Les sous-préfets mis en disponibilité sont : MM. Limperani, Loze, Lemarchand, de Fontaineu, Montoussé, Grégoire, Brunck, Delignat-Lavaud.

M. le comte du Parc a donné sa démission de sous-préfet de Falaise, M. de Lacroze, sous-préfet de Vouziers, est révoqué, et MM. Drouault, Jolouzet, Legal-Lasalle, Seguy-Villevalleix, Trautwein, de Tinsseau, sont appelés à d'autres fonctions.

Les conseils de préfecture n'ont pas trouvé grâce devant l'acharnement ministériel, malgré le peu d'importance politique de leurs fonctions. Vingt-huit conseillers sont mis en disponibilité, trois sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, un est démissionnaire et deux ont eu l'honneur d'être révoqués; ce sont MM. Tardieu, conseiller de préfecture des Basses-Pyrénées, et Coppinger, conseiller de préfecture de la Somme, dont nous avons signalé dernièrement la loyale attitude en face des injustifiables prétentions du préfet Spuller essayant de confisquer l'argent des pauvres.

Après un pareil abattage, les républicains se déclareront-ils satisfaits? Nous en doutons. Ne reste-t-il point tous ceux qui n'ont pas pris part à la curée?

On lit dans le Moniteur :

« Le général Farre, appelé devant deux ou trois personnes à s'expliquer sur les mesures radicales qu'il a prises dans son mi-

nistère et qui vont se continuer, aurait dit : — J'étais tenu à donner des satisfactions à la Chambre des députés; j'ai voulu les lui donner entières et complètes, dès mon entrée au gouvernement, et j'espère maintenant qu'on me laissera tranquille.

» Nous croyons que M. le général Farre se fait de bien singulières illusions. On le laissera tranquille pendant six mois; mais comme, pour donner des successeurs aux chefs de services révoqués, il a fait d'assez bons choix, quand on s'apercevra que la tradition est toujours respectée par les bureaux on attaquera ses nouveaux collaborateurs. Il n'aura donc rien gagné par sa trop facile condescendance. Mais il aura créé de funestes précédents. S'il est vrai qu'il y eût dans les bureaux de la guerre un fâcheux esprit de routine, il y avait d'autres moyens de l'en expulser.

» Le général Farre a engagé les nouveaux directeurs à lui présenter à bref délai un plan de réforme de leurs services, et à s'entourer autant que possible d'hommes nouveaux, pour le choix desquels il les a laissés libres.

» Le général Davoust, qui vient de quitter la direction de l'état-major général de la guerre, avait dans le parti républicain modéré des relations et des amitiés qui rendraient sa disgrâce incompréhensible, si elle ne s'expliquait par les paroles du général Farre citées plus haut. Il avait été le grand protégé de M. Thiers qui aimait à l'entretenir de son oncle, l'illustre maréchal du premier Empire. C'est lui qui, pendant la Commune, prit sur les insurgés, après un brillant combat, le château de Bécon. M. Thiers arriva sur le champ de bataille comme l'affaire finissait, et se jeta dans les bras du général, en lui disant :

« Vous êtes un héros.

» Ces souvenirs n'ont pu faire trouver grâce au général Davoust, pas plus que sa science et son dévouement à l'armée, devant M. Gambetta, dont le général Farre, en cette circonstance, a purement et simplement exécuté les ordres. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

Elle n'avait aucun soupçon de l'entretien si grave où son avenir était engagé, et ne voyait en ce moment qu'une seule préoccupation digne de ses soins : sauver sa bien-aimée malade.

Celle-ci, épuisée par l'effort de la conversation, les émotions qui en étaient nées et la décision qu'elle en voulait tirer sans aucun retard, avait trop espéré de ses forces. Une oppression douloureuse soulevait sa poitrine, un souffle intermittent scandait les paroles pressées qui montèrent à ses lèvres.

— Emmeline... je veux... approche-toi... bien près... bien près... il faut m'ouvrir ton cœur... il faut...

— Mère chérie, il faut vous reposer d'abord. Il me semble qu'on a beaucoup parlé ici. Voilà un front moite!... Cher ami, auriez-vous été garde-malade imprudent?

M. de Madiran, effrayé, ne répondit pas. Elle souriait pour ne pas inquiéter sa mère. Au fond, elle s'épouvantait de la voir blême, défail-

lante, respirant à peine, n'ayant plus de vie que dans les yeux.

Ces yeux de mourante voulaient parler, et leur intensité d'expression devenait un supplice pour qui ne les pouvait comprendre. Puis ils se fermèrent, fatigués.

Tout à coup Cézarine prononça le nom de Robert. C'était la première fois!...

La jeune fille, profondément surprise, se pencha pour mieux saisir ce qu'elle supposait une illusion.

Lorsque la comtesse sentit cette chère tête effleurer la sienne, ce regard tendre boira son regard, cette bouche pure chercher le souffle de la sienne, quelque chose comme un flot de reconnaissance et de réparation la secoua tout entière, dégonfla le cœur, domina l'oppression, et déborda en un cri passionné :

— Vous m'avez sauvée tous deux... lui le corps, toi l'âme! Soyez heureux! Aimez-vous!... Sois sa femme!... Je vous bénis!

Elle voulut étendre les mains, inclina la tête comme un poids trop lourd, celui de la vie qui la quittait, sourit faiblement et ne bougea plus.

Emmeline, bouleversée de cet accent, de ces paroles, de cette bénédiction, contemplait cette immobilité subite sans en comprendre l'auguste caractère.

M. de Madiran s'approcha, retenant ses pleurs, baisa pieusement la main de la morte, et, montrant

à Emmeline une éclaircie du ciel, entre les nuages opaques et la tombée de neige :

— Cherchez-la plus haut, ma fille! dit-il avec solennité.

XXI

Le capitaine Royelou venait d'allumer l'énorme pipe noire qui lui causait un si légitime orgueil, et s'appretait à en tirer les formidables colonnes de fumée dans lesquelles disparaissait sa bonne grosse tête, quand un scrupule le saisit brusquement.

Il éloigna la pipe de sa bouche — si bien allumée et sentant si bon, quel dommage! — la contempla d'un œil contrit et tint ainsi la tentation à bout de bras pendant une bonne minute.

— Ah! mille milliards! grommela-t-il, j'allais encore faire une nouvelle sottise! Tu deviens bien ganache, mon pauvre Royelou!... Décidément, tu perds la mémoire... et, parole!... tu commences à n'avoir plus de cœur!... Fumer! j'allais fumer, là, tout bêtement, sous la fenêtre de Mademoiselle, comme un imbécile qui aime assez le tabac pour en oublier la présence de Mademoiselle!... C'est édifiant! Comme si je ne savais pas, aussi bien que mon Pater, le désagrément que cela lui cause!... Triple imbécile! qui n'a pu s'habituer encore à la sentir revenue! C'est cependant si charmant et si bon de la voir là, dans la maisonnette, comme si

Paris et toutes les misères qu'elle y a souffertes n'avaient pas existé!

Le monologue du marin fut interrompu par le clic-clac d'un volet fortement battu du vent. Et de fait, quoique le brave homme n'y prit pas garde, la brise était vive ce matin-là.

Une tête jeune et grave se montra derrière le volet repoussé, et la petite main d'Emmeline l'arrêta solidement au mur.

— Ah! dit-elle, le bon air vi! Comme on respire bien ici!... Comme c'est gai, la Gironde sous le soleil! Je ne me lasse pas, depuis près de huit mois, de la revoir telle que je l'avais laissée.

Elle souriait avec la réserve des cœurs frappés qui n'osent point s'épanouir; mais on voyait luire un rayon de joie candide dans ses yeux sincères.

— Vous êtes heureuse de nous être revenue, Mademoiselle? Que Dieu en soit béni!

— Si je suis heureuse!... Où serais-je allée pour trouver amitié et bon accueil? Les Acroches?... c'est presque mon berceau.

— Oh! M^{me} d'Astiville aurait bien voulu vous garder, et je crois que nous passons auprès d'elle pour d'impudents accapareurs! dit le capitaine avec un gros rire satisfait.

Il était si fier d'avoir été préféré aux seuls parents de la jeune fille, lorsque la mort de sa mère la laissa libre de se choisir des protecteurs! Elle n'avait point hésité à repousser une hospita-

L'ÉPURATION.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« C'est vendredi, dans la soirée, que le général Farre a communiqué aux directeurs de son ministère, qui venaient d'être révoqués, l'ordre de leur destitution. »

« Le général Farre a déclaré que cette destitution s'accomplissait en vertu d'une décision ministérielle qui avait été prise dans la journée. Il semblait, par cette déclaration, décliner un peu la responsabilité de cette mesure, en la représentant comme un acte du gouvernement qui était inspiré par des raisons supérieures et politiques. »

« On nous assure que le ministre de la guerre aurait ajouté que, dans tous les ministères, les directeurs auraient le même sort, ou du moins seraient soumis à une sorte de nouvelle investiture. »

D'après les *Tablettes d'un Spectateur*, le général Farre déclare à qui veut l'entendre que le « chambardement du ministère de la guerre lui a été imposé (sic) par M. de Freycinet, sous la pression de M. Gambetta. »

M. Cazot a fait connaître au conseil des ministres le mouvement qu'il a préparé dans la magistrature et qui va paraître.

M. Magnin a donné également connaissance du travail d'épuration préparé par M. Wilson dans le personnel des finances.

Parmi les trésoriers payeurs généraux révoqués ou mis d'office à la retraite, on cite ceux d'Indre-et-Loire, de l'Isère, des Alpes-Maritimes, des Deux-Sèvres, de la Sarthe, de la Loire-Inférieure, des Hautes-Pyrénées et du Nord.

M. Magnin a déclaré à ses collègues que M. Wilson et lui avaient décidé de nommer aux emplois de payeurs généraux, de receveurs des finances ou de percepteurs, tous les candidats recommandés par les députés ou sénateurs républicains qui pourraient fournir le cautionnement exigé par les lois et règlements.

Il faut donc s'attendre à voir le prochain mouvement suivi de plusieurs autres.

LES INTERPELLATIONS.

M. le baron de Larcy et M. Granier vont déposer au Sénat une interpellation sur une délibération du conseil municipal de Carpentras qui supprime l'enseignement religieux dans les écoles publiques.

M. Lepère, prévenu par les deux honorables sénateurs, leur a répondu qu'il avait invité le préfet de Vaucluse à lui envoyer le texte de cette délibération entachée d'illégalité, et qu'il serait en mesure de répondre à l'interpellation dans une prochaine séance.

A la Chambre des députés, on annonce une interpellation de la droite au sujet de la conversion du 5 0/0.

LES BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Un ancien sous-préfet de Saumur, M. Paul Duphénieux, avant de quitter la pré-

fecture de la Marne pour entrer dans les finances, a adressé aux maires de son département la circulaire suivante :

Châlons, le 9 janvier 1880.

Monsieur le maire,

Vous avez consulté M. le sous-préfet de Reims sur la question de savoir si vous pourriez vous opposer aux souscriptions que quelques personnes se proposent d'ouvrir dans votre commune pour venir en aide aux nécessiteux, et si, dans le cas de la négative, vous pourriez exiger le versement des sommes recueillies dans la caisse du bureau de bienfaisance, pour être réparties par les administrateurs de cet établissement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit aux particuliers de faire soit isolément, soit en s'associant, des quêtes et des souscriptions au profit des indigents, et ne les astreint à en verser le montant dans la caisse des établissements publics de bienfaisance. Cette doctrine a été confirmée par divers arrêts de la cour de cassation.

Vous devrez donc laisser aux personnes qui en prendront l'initiative la faculté de solliciter des secours pour les pauvres et de répartir ceux qu'elles auront obtenus.

J'ai la certitude que cette ligne de conduite, qui laisse la liberté à tous, sera approuvée par M. le ministre de l'intérieur.

Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet de la Marne,

Signé : P. DUPHÉNIEUX.

Décidément ce n'est pas la doctrine de M. Spuller qui prévaut au ministère de l'intérieur, et le *Patriote de l'Ouest* n'a point encore réussi à faire agréer ses désirs.

On assure que le gouvernement est décidé à ne point soulever la question de l'inamovibilité de la magistrature.

Nous lisons dans le *Soleil* :

« On cherche une compensation pour M. le général Gresley, l'ancien ministre de la guerre. On avait pensé à lui donner le commandement de Lyon, mais il ne paraît pas avoir le caractère voulu pour occuper ce poste. On le confiera, de préférence, au général Saussier, qui a dû débarquer ce matin à Marseille, venant d'Algérie. »

M. Gresley aurait pu remplacer M. Saussier à Alger ; mais c'est bien loin.

L'idée est alors venue de lui donner le commandement de l'armée de Paris. On hésite cependant, dans la crainte de déplaire à messieurs les députés dont quelques-uns sont fort irrités de la façon dont l'ancien ministre de la guerre a quitté la Chambre lors de la dernière séance. La main du pouvoir attend d'avoir pu consulter la tête pour savoir ce qu'il conviendra de faire. »

lité que son cœur se refusait à payer du prix désiré, tandis que tous ses vœux la portaient vers la douce intimité des Acroches où Pierrette l'attendait en pleurant de joie.

Au nom de M^{me} d'Astiville, un nuage passa, furtif, sur le front reposé de la jeune fille. Ce nom lui rappelait des obsessions intéressées, une tendresse obséquieuse, une recherche fleurie de madrigaux, une mère en quête d'un bel établissement pour son fils, un fils impatient de palper une dot avantageuse.

Rien dans ces souvenirs ne lui parlait à l'âme, tout la révoltait d'instinct. Son ignorance, illuminée d'en haut, avait vu clair dans ces convoitises de famille. Son cœur, réchauffé par un espoir plus doux, par une mystérieuse tendresse, avait subitement communiqué à sa majorité naissante la prudente circonspection des expériences éprouvées.

Emmelino conservait avec les d'Astiville les relations de parenté régulières et froides qu'imposaient les convenances ; la baronne lui écrivait des mots tendres, laborieusement amenés, auxquels elle répondait par des phrases polies d'une parfaite correction.

De Gustave, peu de nouvelles. Sa mère ne parlait de lui qu'en termes attendris, destinés à faire pénétrer des regrets rétrospectifs dans le cœur de son ingrate cousine. « Ce cher enfant si malheureux !... Ce pauvre ami tant éprouvé !... Mon Gus-

lave, toujours triste !... etc., etc. »

Les lamentations maternelles auraient été touchantes, si la préoccupation qui les dictait n'avait eu le tort grave de montrer le bout de l'oreille un peu plus qu'il n'eût fallu.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (6^e ANNÉE)
Ch. MASSET, directeur.

SAMEDI 17 janvier 1880.

Le Mariage de Figaro

OU LA FOLLE JOURNÉE

Comédie en 5 actes, en prose, de Beaumarchais.

Distribution. — Figaro, M. Ch. Masset ; Suzanne, M^{lle} Largillière ; le Comte, M. Raoul Louar ; Bridoison, M. Guimier ; Bazile, M. Roy ; Antonio, M. Montréal ; Bartholo, M. Cartier ; la Comtesse, M^{lle} Launay ; Chérouin, M^{lle} de Rennevald ; Marceline, M^{lle} Vernier ; Fanchette, M^{lle} Chambly ; Grippe-Soleil, M. Haymé ; Pédrille, M. Réval ; Doublemain, M. Frumer ; l'Huissier, M. Lamy.
Paysans, paysannes et valets.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Nous lisons dans le *Journal de Saint-Malo* :

DU TRAVAIL ET DU PAIN.

Un petit incident est venu troubler l'aubade donnée le 31 décembre à M. Aug. Hovius, maire et député de Saint-Malo, incident assez caractéristique pour ne pas être passé sous silence.

Lorsque la musique de la Société d'Harmonie militaire eût achevé l'hymne révolutionnaire des Marseillais, que M. Hovius avait expressément demandé, dit-on, M. le maire éprouva le besoin de raconter aux assistants les innombrables bienfaits de son administration dans le passé et d'étaler la splendeur de ses admirables intentions pour l'avenir. On sait que M. Hovius promet toujours.

A peine eut-il achevé sa harangue, qu'une voix sortie de la foule poussa le cri de : *Vive M. Hovius ! Vive M. le Maire !* Mais, hélas ! pas une voix, pas une seule voix ne fit chorus. L'énergique admirateur de M. Hovius eut beau répéter à deux reprises avec dépit : *Vive M. le Maire !* le plus profond silence répondit seul à ses provocations inutiles.

Mais on entendit tout à coup une voix de femme s'écrier : *Donnez-nous du travail et du pain !* et une immense acclamation accueillit ces paroles parfaitement en situation. M. Hovius n'a rien trouvé à y répondre.

Puis la musique joua un dernier morceau et parut se retirer tristement.

M. Aug. Hovius est donc averti que ce ne sont plus des votes irréguliers et révolutionnaires que ses électeurs déçus lui demandent, mais *du travail et du pain !*

Le conseil municipal de Remiremont (Vosges), très-républicain, a décidé la création d'un fourneau économique. Mais, sous prétexte que l'organisation de pareille œuvre est longue et difficile, il en a ajourné l'exécution... au mois d'août prochain !

On avait essayé dernièrement de conférer uniquement à des laïques les soins à donner aux malades de l'hôpital militaire de Bourges. Cette expérience a si mal réussi, le service laissait tellement à désirer, qu'on a dû avoir recours, de nouveau, aux Sœurs de charité.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une longue circulaire à tous les préfets relative au tirage au sort de la classe de 1879, qui commencera dans toute la France le 19 janvier prochain.

Aux termes de cette circulaire, cette année, pour la première fois, il y aura une nouvelle catégorie de dispenses universitaires : ce sont les boursiers de licence près les Facultés des lettres et des sciences. Ces boursiers peuvent être nommés maîtres auxiliaires dans les lycées et contracter l'engagement décennal qui les exempte du service militaire.

En second lieu, le ministre recommande spécialement d'indiquer d'une manière exacte le degré d'instruction de chaque conscrit.

Aux termes de la décision présidentielle du 30 septembre 1878, les officiers des grades de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine, qui désirent passer de leur arme dans la gendarmerie, doivent se mettre en instance auprès du chef de la légion la plus voisine de leur résidence pour être examinés sur les connaissances spéciales à la gendarmerie, puis, être proposés par l'inspecteur général de leur régiment, et, enfin, soumis à une contre-épreuve devant l'inspecteur général de gendarmerie.

Ces formalités ayant été remplies, l'officier admis est inscrit sur une liste de classement établie par les soins de la commission de gendarmerie ; mais, cette situation étant acquise, le ministre a décidé que les officiers ainsi classés ne seraient plus assujettis, chaque année, à ces mêmes épreuves.

A cet effet, les officiers classés pour l'admission dans la gendarmerie recevront, par les soins du chef de légion de leur résidence, un certificat d'aptitude qui sera valable jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction

à la proposition dont ils ont été l'objet ; mais ces propositions seront reproduites, chaque année, et comprises dans le travail d'inspection générale de leur régiment, afin que les officiers qui, par leur conduite ou leur manière de servir, auraient encouru une échéance, qui cesseraient de vouloir concourir pour leur passage dans la gendarmerie, ou enfin qui auraient dépassé la limite d'âge fixée par la décision présidentielle du 30 septembre 1878, soient signalés à l'attention du ministre.

D'après certain projet actuellement à l'étude, dit le *Globe*, il serait question de transformer le corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris en un corps civil placé exclusivement sous l'autorité de l'administration municipale et du préfet de police.

L'organisation nouvelle serait copiée sur celle qui existe à New-York et dans plusieurs autres villes des États-Unis.

Pour passer de la théorie à la pratique, on commencerait par désarmer les sapeurs-pompiers, qui n'ont que faire de leur fusil et de leur sabre pour la manœuvre des pompes.

Il reste à savoir si le nouveau ministre de la guerre consentira à abandonner ses droits sur la direction de ce corps, qui, on le sait, est une milice d'élite.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Notre glacier change d'aspect : la pluie de l'avant-dernière nuit et le dégel ont émoussé ses aiguilles, arrondi ses glaçons, terni toute sa surface blanche. Déjà ce n'est plus aussi grandiose, aussi émouvant, aussi pittoresque, aussi palpitant ; mais ce changement ne nous annonce-t-il pas une débâcle peu éloignée ?

Dieu le veuille !

Si ce n'était qu'une couche congelée, eût-elle 50 centimètres d'épaisseur, on pourrait espérer que l'élévation de la température la désagrègerait et que le tout passerait sous nos ponts à la première petite crue.

Mais telle n'est pas la situation.

Il ne faut pas oublier que nous avons un banc de glaces de 2 mètres d'épaisseur, fixé presque partout sur le sable, qu'une forte crue seule mettra en mouvement, enfin que cette crue sera d'autant plus redoutable qu'elle se heurtera à ce barrage.

L'administration des ponts-et-chaussées se tient prête à tout événement, a pris toutes les dispositions usitées en prévision d'inondations, et utilise le concours des pontonniers pour ouvrir un canal de dégagement à l'eau. Ce passage, indiqué par la direction qu'a pris le courant lui-même, suit le bras gauche de la Loire devant Parnay, Souzay et Dampierre.

Dans la seule journée d'hier, ces intrépides travailleurs ont ouvert un chenal de 340 mètres. Leur mode d'opérer est assez remarquable pour qu'il mérite d'être signalé.

Ils ont amené, par le chemin de fer, jusqu'à Saumur, ainsi que nous l'avons déjà dit, leur matériel. Plusieurs de leurs bateaux, montés sur leurs chariots spéciaux, ont été conduits sur la route de Dampierre et mis à l'eau de distance en distance.

Quinze à vingt hommes montent dans chacun d'eux et abordent la banquise. Six ou huit descendent sur la glace et posent, en divers endroits peu éloignés, des bouteilles de verre remplies de poudre ou des capsules de dynamite. Ils allument la mèche et ont assez de temps pour s'éloigner. L'explosion se fait entendre, peu tapageuse ; elle ne semble pas produire beaucoup d'effet, mais elle a ébranlé une certaine surface. Au commandement du chef de l'embarcation, les hommes, sur la glace, halent le bateau sur la surface disloquée, tandis que l'équipe qui le monte lui imprime des balancements vigoureux. Ces secousses de droite et de gauche heurtent violemment à l'avant les glaces, achèvent de les détacher, et le courant les entraîne.

Cette manœuvre, qui s'exécute sous le commandement d'un officier, n'est pas sans danger et ne manque pas de causer de vives émotions parmi les spectateurs, toujours nombreux sur la rive.

Une autre escouade de pontonniers se tient en aval, au point où les glaces s'arrêtent, et ont pour tâche de faire suivre au courant les blocs qui s'accumuleraient et obstrueraient le passage.

M. le général de Galliffet, retenu à Paris par la commission de classement, a envoyé hier à Saumur son aide-de-camp, M. le capitaine Bailloud.

M. le général L'Hôte, commandant l'École de cavalerie, M. Tresca, ingénieur à Saumur, et M. le capitaine Bailloud, ont remonté la Loire depuis Saumur jusqu'à Candès, à l'embouchure de la Vienne.

M. Bailloud est reparti dès hier soir pour Paris, afin de renseigner M. le général de Galliffet sur l'état de la Loire et sur les travaux des pontonniers dont nous parlons plus haut et qui ont pour but d'ouvrir un chenal.

M. Bailloud a fait savoir à M. Tresca que tout ce qu'il pourrait demander au commandant du 9^e corps, pour faciliter les travaux qu'il dirige, était d'avance accordé.

MM. Cherpy, inspecteur général des ponts-et-chaussées, Sainjon, ingénieur en chef du service de la Loire, Lorieux, ingénieur en chef du département, sont rentrés à Saumur, revenant de Montjean, où l'on a également des inquiétudes, paraît-il, plusieurs arches du pont étant encore obscurcies.

Le ministre de la guerre vient de mettre à la disposition de MM. les ingénieurs une compagnie du génie qui va arriver à Saumur, venant de Versailles.

Le temps est toujours au dégel. Aujourd'hui jeudi (midi), le thermomètre est à 3 degrés au-dessus de zéro.

Les circonstances dans lesquelles se présente la débâcle à prévoir entre l'embouchure de la Vienne et Saumur nécessitant toutes les mesures de nature à assurer et faciliter le passage des glaces, le préfet de Maine-et-Loire a pris un arrêté par lequel MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées et les agents sous leurs ordres, chargés du service spécial de la Loire, sont autorisés à élaguer, couper et arracher au besoin tous les arbres et haies plantés dans le lit majeur de la Loire, entre l'embouchure de la Vienne et Saumur.

Les indemnités dues pour dommages, tant au propriétaire qu'au fermier, seront réglées, soit à l'amiable, soit par le conseil de préfecture, d'après des expertises contradictoires, conformément à la loi du 16 septembre 1807.

Les propriétaires, fermiers et autres ayant droit à une indemnité pourront en exiger la fixation immédiate; mais il leur est expressément défendu d'apporter des obstacles aux opérations des agents de l'administration.

Le nouveau préfet de Maine-et-Loire.

Un correspondant du *Patriote* donne à son journal quelques renseignements biographiques sur M. Assiot, nommé préfet de Maine-et-Loire.

Voici quels seraient les états de service de M. Assiot:

Professeur (?) à Toulouse, il fut, avec le 4 septembre 1870, créé sous-préfet de Castres. Présenté ensuite par M. Frédéric Thomas pour la préfecture de Montauban, il fut nommé, par M. Thiers, sous-préfet de Saint-Nazaire. Démissionnaire après le 24 mai, il entra dans le professorat et y demeura jusqu'en 1877.

Préfet du Gers en 1877, révoqué au 16 mai; en décembre 1877, à la préfecture de Rodez, où il eut des démêlés avec son évêque. Il demanda son changement et fut envoyé au Puy, d'où il vint à Angers.

Au physique, 40 à 45 ans et « une jolie » figure méridionale, » dit le *Patriote*. Ajoutons, d'après *Paris-Journal*, que M. Assiot est un pianiste brillant.

ANGERS.

On lit dans le *Courrier d'Angers*:

Mardi a été plaidé, devant la Cour, le procès que nous avons intenté le ministère public, à raison du compte rendu que nous avons cru devoir publier à la suite de la poursuite en outrages dirigée contre nous par M. le substitut Chudeau.

On se rappelle que, retenu à Paris par les neiges, nous avons été condamné par défaut à 150 fr. d'amende. Nous n'avons pas hésité à interjeter appel

du jugement de première instance, afin de pouvoir discuter contradictoirement les documents produits par le procureur de la République, en notre absence.

Nous n'avons pas la prétention de faire un compte rendu des débats qui viennent d'avoir lieu à la Cour; mais nous manquerions à un devoir impérieux, si nous n'adressions une fois encore nos chaleureux remerciements à M. Jolibois, dont la parole, grave et convaincue, nous a vengés des imputations dirigées contre notre rédacteur en chef. Nous ne voulons être que l'écho du sentiment général, en constatant que désormais il ne reste rien de ces accusations que l'esprit de parti avait ramassées, et qu'une discussion loyale et décisive vient de disperser et d'anéantir.

Les bestiaux. — Les sauvageries de l'École laïque et gouvernementale des Arts et Métiers, à Angers, suggèrent ces observations à la *Civilisation*:

« La jeunesse commence à prendre les mœurs de la Révolution et une génération s'élève, nourrie dans les principes actuels, qui promet à la France les plus brillantes destinées!

» Nous en sommes venus à ce point que la force armée est devenue nécessaire pour maintenir dans le devoir les nourrissons de la troisième République.

» On a supprimé les aumôniers; vingt gendarmes par École de l'État ne les remplaceront pas!

» Les élèves des Écoles des Arts et Manufactures sont recrutés, pour l'immense majorité, dans les écoles d'enseignement secondaire spécial, annexées aux lycées nationaux par M. Duruy.

» On ne leur enseigne que des choses utiles et pratiques; on écarte soigneusement de leur éducation tout ce qui touche à l'idéalisme. En revanche, on a institué pour eux un magnifique cours de morale indépendante et de législation usuelle.

» On voit combien l'enseignement de la morale sans Dieu et de la législation sans morale est efficace pour apprendre le devoir aux jeunes gens.

» Leurs camarades des cours classiques, où le spiritualisme et l'idéalisme, en dépit de l'école nouvelle, forment encore le fond de l'éducation, ont donné un sobriquet aux élèves des cours dits spéciaux. On les appelle: « les bestiaux. »

» Le nom est mérité par les élèves d'Angers. Ils sont achevés dans la bestialité. »

Ravages causés par la gelée. — Les dommages causés par la rigueur du froid dans les jardins et les parcs de notre contrée sont considérables, dit l'*Union bretonne* de Nantes. Les lauriers sont presque tous morts; les camélias et les magnolias sont en partie perdus; il en est ainsi des rhododendrons; la plupart des arbres verts ont été atteints. Un grand nombre de serres sont atteintes, et les pépinières ont pour ainsi dire tout perdu, si bien qu'il sera impossible de faire de nouvelles plantations d'ici à plusieurs années.

Au jardin des plantes de Nantes, les pertes sont incalculables, surtout parmi les splendides camélias, les azalées et les magnolias.

Il est des jardins paysagistes qu'on est obligé de raser. De plus, beaucoup d'arbres fruitiers ont été détruits par la gelée.

On n'avait jamais vu, dans nos pays, un tel désastre.

Dans Maine-et-Loire, le mal est encore plus grand, à ce qu'il paraît, que dans la Loire-Inférieure.

Faits divers.

Où s'arrêtera l'audace des négociants de mauvaise foi? Après la falsification du lait, du vin, de l'huile, du café, du sucre, de la chicorée, etc., voici maintenant que l'on nous vend des gâteaux falsifiés. En raison de la cherté des œufs, un certain nombre de pâtisseries se sont imaginé d'introduire dans leurs gâteaux du chromate neutre de plomb pour remplacer la coloration due au jaune d'œuf. Cette teinture donne en effet un aspect tout particulièrement séduisant aux brioches et aux gâteaux. Quelle pâtisserie!

Cette pratique trop ingénieuse a été inaugurée à Paris et elle s'est déjà répandue en province. L'échantillon placé sous les yeux de l'Académie a été recueilli dans le départe-

ment de l'Oise. Un pâtissier trop zélé a tout fait découvrir; trouvant le moyen économique, il a eu la main trop lourde et n'a pas assez ménagé le chromate de plomb. Sa pâtisserie était d'un jaune si merveilleux, qu'elle a éveillé l'attention des consommateurs. Plus d'un gourmet tomba malade, et l'on alla aux renseignements. Le coupable, ignorant, du reste, les propriétés toxiques du produit qu'il employait, en a remis lui-même un échantillon à un pharmacien de la ville, M. Galippi père. L'analyse de cette pâtisserie plombifère a montré qu'elle renfermait 0 073 pour 100 d'oxyde de plomb.

Mais que les consommateurs se rassurent, l'attention de l'autorité est éveillée et une surveillance va être exercée, cette falsification pouvant déterminer des affections graves.

La débâcle des glaces a amené en Hongrie de nombreux accidents. On redoute des inondations nouvelles. Plusieurs ponts ont été emportés.

Le monstre du Morvan. — Un monstre d'une nouvelle espèce jette en ce moment la terreur dans toutes les fermes.

On rapporte que les basses-cours de Neuvy-Grand-Champ et Saint-Aignan sont ravagées par un animal que l'on croit être un métis de loup et de chien. Les chiens de chasse ne veulent pas donner sur sa voie. Des personnes qui l'ont rencontré prétendent qu'au lieu de boire en humant comme le loup, dont il a toutes les apparences, il lape comme le chien.

En terme du Morvan, les paysans l'appellent un *Lapoujou*. Plusieurs coups de feu ont été dirigés sur lui sans résultat.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 14 janvier.

Le marché continue à être sous la même impression qu'hier et les affaires restent languissantes. Néanmoins, le 5 0/0 est en reprise à 116.55, le 3 0/0 est ferme à 81.75 et l'amortissable à 83.45.

Les fonds d'État étrangers, sauf l'Italien, sont délaissés avec tendance faible.

Les valeurs de crédit regagnent le terrain perdu et donnent lieu à des transactions plus actives. Le Foncier est recherché à 1,125 et 1,127.50; Mobilier, 662.50; Banque ottomane, 528.75.

Chemins de fer français très-fermes. Chemins étrangers bien tenus. Valeurs industrielles en hausse. Gaz, 1,305; Suez, 748.75; Immeubles de Paris, 385.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Les nouveaux ministres, par F. Bourgeat. — L'attentat contre LL. MM. le roi et la reine d'Espagne, par H. V. — La catastrophe du pont de la Tay, en Écosse, par R. Bryon. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Une pastorale dans le pays basque, par R. Bryon. — *Les Belles Amies de M. de Talleyrand*, par M^{me} Mary Summer (suite). — Vente de charité du VI^e arrondissement, par A. Dominique. — L'église Saint-Nicolas, à Nicosie (Ile de Chypre), par R. Bryon. — Bibliographie: *Carte spéciale des chemins de fer de l'Europe*. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Attentat contre LL. MM. le roi et la reine d'Espagne. — Le pont de la Tay, en Écosse: vue générale, prise de la rive méridionale du fleuve; armature des grandes travées; la catastrophe du 28 décembre. — Les nouveaux ministres: M. de Freycinet (Affaires étrangères et présidence du conseil); M. Varroy (Travaux publics); M. Cazot (Justice); M. le général Farre (Guerre); M. Magnin (Finances). — Paris: la débâcle de la Seine, le 3 janvier; vue prise entre le Pont-Neuf et le pont Saint-Michel. — La fête des Rois, en Normandie. — Une pastorale dans le pays basque. — Ile de Chypre: l'église Saint-Nicolas, à Nicosie (deux gravures). — Rébus.

Abonnements (Paris et départements). 4 an, 22 fr.; 6 mois, 44 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année: Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

En voi franco dans les départements: 60 cent.

En vente: Aux Bureaux de l'*Univers illustré*, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine: il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Les Almanachs pour 1880.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Église se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les *Almanachs du Laboureur, de l'Atelier, du Soldat et du Coin du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Les *Almanachs de l'Atelier, du Laboureur, du Soldat*, se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste; — 1 fr. 30 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

L'*Almanach du Coin du Feu*: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste; — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

VUE GÉNÉRALE

DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Angers, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskoff, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476. M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 54 matin.	
8 10 —		4 50 soir.		9 15 soir.	
1 25 soir.					
4 55 —					
7 40 —		11 35 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		5 14 soir.		6 35 soir.	
12 15 soir.		3 35 —		4 15 —	
6 45 —		10 22 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODÉT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	81	50		Crédit Foncier colonial	505	5		Canal de Suez	750	1	25
3 % amortissable	83	30		Crédit Foncier, act. 500 f.	1115	5		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	114	30		Obligations foncières 1877	369			Société autrichienne	580		5
5 %	116	40		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	720			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	509			Crédit Mobilier	662	50		Orléans	383		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240			Crédit foncier d'Autriche	755			Paris-Lyon-Méditerranée	379		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519			Est	718	75		Est	381		
— 1865, 4 %	532	50		Paris-Lyon-Méditerranée	1167	50		Nord	384	50	
— 1869, 3 %	412			Midi	857	50		Ouest	381		
— 1871, 3 %	399	50		Nord	1500			Midi	380		
— 1875, 4 %	519			Orléans	1163	75		Paris (Grande Ceinture)	387	50	
— 1876, 4 %	520			Ouest	777	50		Paris-Bourbonnais	379		
Banque de France	3210			Compagnie parisienne du Gaz	1312	50		Canal de Suez	569		
Comptoir d'escompte	897	50		C. gén. Transatlantique	915						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — — — soir,	
3 — 32 — — — — — express.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

BUREAUX : 41, RUE SAINT-ROCH 42^e ANNÉE. Abonnement annuel, commençant en janvier. — **MUSÉE SEUL** : Paris, 7 francs; Départements, 8 francs 50. **MUSÉE et MODES réunis** : Paris, 13 francs; Départements, 16 francs. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. **NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS, Moralité irréprochable.** Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berlout, Comeltant, Deslys, Etienne Marcel, Chalmel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustrations, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46^e année de la collection) est en vente.

COLLECTION. — Les 45 premiers volumes : chacun, Paris, 4 fr.; le 46^e volume, Paris, 7 fr. Somme à ajouter pour le port (France et union postale) : 1 volume, 1 fr.; 2 volumes, 1 fr. 50; 3 volumes, 2 fr.; et à partir de 4 volumes, 25 cent. en plus par volume.

NOTA. — LES VOLUMES RELIÉS SE PAYENT 1 fr. 50 EN PLUS PAR VOLUME.

Complément facultatif du MUSÉE

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE

50^e ANNÉE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille, Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Récréations intelligentes, Causeries, Jeux et Jardinage de salon, Proverbes, Charades, Enigmes. — Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50; avec le

Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES contre 50 cent. en timbres-poste.

Étude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

APRÈS FAILLITE,

A Saumur, place du Roi-René,

Le mercredi 21 janvier 1880 et jours suivants, à midi,

D'UN BEAU

MOBILIER

Dépendant de la faillite du sieur Jules Jardin, négociant à Saumur,

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

- Une chambre à coucher style Louis XV;
- Une autre chambre à coucher style Louis XVI;
- Une salle à manger en chêne blanc;
- Deux bureaux, casiers, cartons, presse à copier, etc.;
- Bois de lit, commodes, tables de toilette, tapis, chaises, fauteuils, glaces, pendules, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, rideaux, très-belles tentures, linge de corps et de ménage, vaisselle, batterie de cuisine, vaisselle et verroterie;
- Vin blanc et vin rouge, cidre, demi-vin;
- Un coffre-fort en fer;
- Un tilbury, une charrette, un camion, deux harnais et ustensiles d'écurie;
- Quatorze tonneaux et un plein sac de guano;
- Un ventilateur, deux diables, trois hectolitres de blé, dix hectolitres d'a-

voine, quatorze hectolitres de déchets;

Environ 2,800 sacs vides; Coffres, bancs de jardin, chaises en fer, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,

(22) THUBÉ.

AVIS.

Le public est informé qu'il sera procédé, le 26 courant, à une heure de l'après-midi, à l'École de cavalerie, à

L'ADJUDICATION

Des ouvrages divers, fournitures de bureau, fer, clous, charbon et outillage, nécessaires à cet établissement, du 1^{er} janvier 1880 au 31 décembre 1882. (23)

A VENDRE

A près de 8 0/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit élève.

M. GABORIT, boulanger à la Croix-Verte, demande un apprenti.

AL. LEPELTIER
Épicerie, Confiserie, Droguerie.

AU BON MARCHÉ
MAGASINS DU CENTRE

Place de la Bilange, 4,
SAUMUR.

Spécialité de Chocolats, Bougies, Chandelles, Huiles, Savons, Sucres, et autres articles de consommation et de fantaisie.

Venez voir et comparez!

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES.

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Librairie Aug. BOYER et C^e, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris. Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

PETIT DICTIONNAIRE COMPLET

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

COMPRENANT :

- 1^o Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
- 2^o Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
- 3^o Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4^o Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODÉT.

Certifié par l'imprimeur soussigné.